

→ **VALIDATION ET PAIEMENT :**

- Lorsque l’instruction est terminée, l’Arrêté Préfectoral sera validé uniquement si le compte de gestion est clôturé et lorsque le comptable public aura procédé à la reprise des balances d’entrée.
- Le paiement interviendra au flux CHORUS le plus proche selon le calendrier
- La notification sera envoyée par message dans Démarches Simplifiées dans **les quinze jours** qui suivent le versement